

✓ **RESERVATION** du 4 mars au 12 Avril 2019, délai de rigueur, pour un emplacement prioritaire aux Urmattois dans la mesure des disponibilités en retournant le bulletin d'inscription à l'OMSCCL (**à déposer dans la boîte aux lettres de la maison des associations**)

✓ **AUTRE POSSIBILITE DE RESERVATION non prioritaire :**
Permanence les 17-20-22 Mai 2019 de 19h à 21h - délai de rigueur -

Téléphone : 03 88 47 12 62

REGLEMENT DE BRAD'BRUCHE à URMATT - Lundi de Pentecôte

- Le marché aux puces est ouvert à tous à condition que le versement de la location ait été effectué à l'ordre de l'O.M.S.C.L. d' URMATT.
- Le prix des emplacements est de 12 € les 5m et 6€ par tranche de 2m50 supplémentaires.
- Les places non payées ne seront pas réservées.
- Heures d'ouverture : 6 heures.
- Toute place achetée ne peut être revendue le jour de Brad'Bruche.
- Aucun remboursement en cas de non occupation.
- **Tout commerce autre que puces et brocantes est strictement interdit, sauf pour artisans et commerces URMATTOIS**
- Les stands de boissons et de restauration sont uniquement réservés aux organisateurs
- La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché
- Toute manifestation bruyante est interdite. Les animaux doivent être tenus en laisse.
- Interdiction formelle d'occuper les emplacements non numérotés.
- Ne pas occuper un espace supérieur à 1 mètre sur la chaussée à partir du trottoir.
- **Vu le problème de traitement des ordures l'exposant est prié d'utiliser les sacs mis à disposition pour emmener ses déchets et de ne rien laisser sur place à son départ**
- La circulation des véhicules est interdite avant 18h00 même en cas de départ anticipé
- L'O.M.S.C.L. décline toute responsabilité en cas de vol pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- En cas de non respect de ce règlement, l'O.M.S.C.L. sera seul juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent.
- Ce règlement a été déposé à la Mairie et à la Gendarmerie de SCHIRMECK.

Talon à retourner à l' O.M.S.C.L - Maison des Associations -
79 rue du Gal de Gaulle - 67280 URMATT

avant le 12 Avril 2019 impérativement

BULLETIN D'INSCRIPTION - URMATTOIS

pour articles brocantes et puces uniquement

Seuls les artisans habitant la commune d'URMATT sont accueillis avec leurs produits qui ne sont pas puces et brocantes

Nom : prénom :

Adresse :

Code postal :Localité :

Téléphone : E-mail :

Si l'emplacement de 2018 est souhaité (dans la mesure du possible)

- N° d'emplacement :

N° carte d'identité (obligatoire pour réservation)

Autorité de délivrancedate de délivrance

N° de registre du commerce pour les professionnels de la brocante

Dénomination :

Je réserve un emplacement de 5m et de 2,5m :mètres au total

Ci-joint un chèque de :€ libellé au nom de l'O.M.S.C.L

J'ai pris connaissance du règlement et atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière

Date :

Signature :